



NOTE DE SERVICE

Le 6 février 2006

À : Administrateurs des régimes, experts-conseils et intervenants intéressés des régimes de retraite fédéraux agréés en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension*

DE : Jeff Bee

Directeur, Division de l'information réglementaire (DIR)

OBJET : Note de service à jour sur le dépôt électronique de la Déclaration annuelle de renseignements (BSIF 49) et des États financiers certifiés (BSIF 60)

Par suite de notre note de service d'avril 2003 (de Henri Boudreau), la présente a pour objet de vous informer que la période de transition (de la copie papier au dépôt électronique) prendra fin le 30 septembre 2006. Ainsi, à compter de la fin de l'exercice 2006-2007, nous n'accepterons plus les relevés sur papier. **Le relevé de 2006-2007 doit être déposé par voie électronique.**

Ainsi que vous le savez déjà, vous avez le choix de mettre au point votre propre logiciel. Les administrateurs de régimes et les autres parties intéressées qui produisent le logiciel de dépôt sur disquette doivent s'assurer que celui-ci est conforme aux spécifications du BSIF. Le logiciel et chaque version mise à jour utilisés pour produire le dépôt sur disquette des formulaires BSIF 49 et BSIF 60 devront avoir été mis à l'essai et approuvés par le BSIF avant que le dépôt sur disquette ne soit accepté à titre de relevé déposé. Les régimes qui sont tenus de déposer le rapport d'un vérificateur doivent continuer à le faire.

Les administrateurs qui ne veulent pas mettre au point le logiciel peuvent acheter celui qui se nomme Pension Pro* à l'adresse <https://www.pwcpro.com/pwcpro.nsf/>. Vous pouvez aussi communiquer avec Catherine MacLellan par téléphone au 1-877 208-7100 ou par courriel à catherine.maclellan@shaw.ca ou avec Aman Gill par téléphone au 1-866-867-5126 ou par courriel à aman.s.gill@ca.pwc.com.

Les relevés visant la fin de l'exercice 2005-2006 seront les derniers relevés en copie papier diffusés par le BSIF. Nous accepterons les copies papier cette année, mais nous vous encourageons à adopter le dépôt sur disquette pendant la période de transition. Les notes de service mises à jour annuelles, qui sont depuis toujours jointes aux relevés, seront maintenant affichées sur le site Web du BSIF au lieu d'être envoyées par la poste. Veuillez consulter le site Web à l'adresse <http://www.osfi-bsif.gc.ca/> à la rubrique Régimes de retraite / Guides et formulaires de déclaration / Déclaration sur disquette. Les questions au sujet de cette initiative doivent être acheminées à Jasia Foottit, analyste des applications de bases de données, au (613) 990-7866 ou par courriel, à l'adresse Jasia.Foottit@osfi-bsif.gc.ca.

* Même si le BSIF a mis à l'essai et approuvé l'utilisation de **Pension Pro** pour les déclarations déposées au BSIF, il ne faut pas considérer que cette approbation et toute acceptation de l'utilisation du logiciel créé par PricewaterhouseCoopers correspondent à une approbation ou acceptation de l'ensemble de PricewaterhouseCoopers ou de l'une ou l'autre des entités qui lui sont apparentées.



BSIF
OSFI

255, rue Albert
Ottawa, Canada
K1A 0H2

www.osfi-bsif.gc.ca

Canada